

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 14 avril 2026
portant délégation de signature au sein de l'échelon central de
la direction de la sécurité de l'aviation civile**

NOR : TRAA2609823S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 10 avril 2026 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées aux articles 2 à 6 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » ;

2° Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences ;

3° Mme Marie-Noëlle Brisset, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée à la stratégie.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « synthèse et pilotage des ressources humaines », mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Rémy Jaeck, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;

b) Mme Sara Terki-Chibikh, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la formation des compétences » mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme Isabelle Salhi, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;

b) Mme Marion Collin, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du « pilotage des ressources financières » mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;

b) M. Hugo Biancamaria-Andreani, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle à compter du 15 mai 2026.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de programmes « drones » au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées aux I de l'article 6 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. David Comby, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de programme « drones » ;

2° M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de programme « drones ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 7 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. Nicolas Marcou, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » ;

2° M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « personnels de l'aviation civile » mentionnées au 1° de l'article 7 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Frantz Chout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;

b) Mme Isabelle Lemarcis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « aéronefs et opérations aériennes » mentionnées au 2° de l'article 7 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Clément Dufix, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « sécurité aéroportuaire » mentionnées au 3° de l'article 7 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « personnels navigants » mentionnées à l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. Didier Rouzet, agent contractuel, directeur technique « personnels navigants » ;

2° Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur technique « personnels navigants » ;

3° M. François Cougnaud, agent contractuel, adjoint au directeur technique « personnels navigants » et chef du pôle « expertises personnels navigants ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « personnels navigants » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « formations, écoles et simulateurs », mentionnées au 1° de l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Eric Maljournal, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

c) Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « simulateurs de vols » au sein du pôle ;

d) M. Julien Legavre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « organismes de formation » au sein du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « examens » mentionnées au 2° de l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme Anne Séré, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;

b) M. Stéphane Vézignol, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle ;

c) Mme Karine Simon-Biscarat, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la division « examens théoriques » au sein du pôle ;

d) M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de subdivision pour le site d'examens situé à Orly au sein du pôle ;

e) M. Jean-Baptiste Ambrosini, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « examens pratiques » au sein du pôle ;

f) M. Alexis Bonnet, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « réglementation et méthodes EXA » au sein de du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « licences » mentionnées au 3° de l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;

b) M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle ;

c) M. Jean-Christophe Saluste, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la division « réglementation et méthodes » au sein du pôle ;

d) M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de programme au sein du pôle ;

e) Mme Laure Saysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « titres aéronautiques » au sein du pôle ;

f) Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « titres aéronautiques » au sein du pôle ;

g) Mme Rosy Hurtus, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance au sein du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « médical », mentionnées au 4° de l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme la docteure Patricia Maruani, agente contractuelle, médecin-évaluateur, adjointe au chef de pôle, chargée de l'intérim des fonctions de chef de pôle ;

b) M. le docteur Barthélemy Barateig, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

c) M. le docteur Patrice Guillemautot, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

d) M. Alexandre Ladet, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

e) M. Guillaume Boulerand, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « médico-administrative » au sein du pôle ;

5° Dans la limite des attributions du pôle « expertises personnels navigants », mentionnées au 5° de l'article 8 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à

a) M. François Cougnaud, agent contractuel, chef du pôle ;

b) M. Eric Fourel, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. François Gibelli, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « navigabilité et opérations » ;

2° Mme Carole Lenck, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur technique « navigabilité et opérations » jusqu'au 30 avril 2026 inclus.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « navigabilité et opérations » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « méthodes, qualité et compétences », mentionnées au 1° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du pôle ;

b) M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle ;

c) M. Arnaud Grangenais, agent contractuel, adjoint à la cheffe de pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « navigabilité » mentionnées au 2° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Raphaël Aubert, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

c) M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission ;

d) M. Stéphane Zunino, agent contractuel, ingénieur ;

e) M. Stéphane Mangin, agent contractuel, chargé de mission ;

f) Mme Elise Lagarrigue, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieure ;

g) M. Alexandre Rajaobelina, agent contractuel, ingénieur ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « opérations avions » mentionnées au 3° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du pôle ;

b) M. Hery Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « opérations hélicoptères, aviation générale et drones » mentionnées au 4° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Julien Schmit, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Florian Thouvenin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle ;

c) M. Emmanuel Besnard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

5° Dans la limite des attributions du pôle « inspection au sol des aéronefs » mentionnées au 5° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) Mme Stéphanie Sélim, attachée de l'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

6° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et techniques » mentionnées au 6° du III de l'article 9 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Amaury Bargain, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 10 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

1° M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « aéroports et navigation aérienne » ;

2° M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne ».

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « aéroports » mentionnées au 1° de l'article 10 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Sylvain de Buyser, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

c) Mme Marion Dewilde, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « services de navigation aérienne » mentionnées au 2° de l'article 10 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

a) M. Quentin Guet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Axel Ciriégo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

c) M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » mentionnées au 3° de l'article 10 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

- a) M. Fabrice Etard, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef du pôle ;
- b) M. Francis Segura, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle ;
- c) M. le docteur Paolo Inghilleri, agent contractuel, médecin-évaluateur ;

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « sûreté » mentionnées à l'article 11 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

- 1° Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat, directrice technique « sûreté » ;
- 2° Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la directrice technique « sûreté » ;
- 3° Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « fret » auprès de la directrice technique « sûreté ».

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « sûreté » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la surveillance » mentionnées au 1° de l'article 11 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

- a) M. Michel El-Maari, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- b) M. Jordan Buhler, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle.

2° Dans la limite des attributions du pôle « référentiels et application de la réglementation » mentionnées au 2° de l'article 11 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

- a) M. Jonathan Bertout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- b) Mme Céline Fauconnier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « performance » mentionnées au 3° de l'article 11 de la décision du 10 avril 2026 susvisée, à :

- a) Mme Emmanuelle Périllat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- b) M. Clément Murgia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle.

Article 15

La décision du 9 février 2026 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 14 avril 2026

R. THUMMEL